

M. Green: A propos de la question de Règlement, dois-je comprendre que cette période est allouée par le parti libéral?

M. le président suppléant: Je tiens à dire d'abord à l'honorable député que la question de l'ordre dans lequel les gens sont entendus n'est pas une question de Règlement si ce n'est que quiconque a le privilège de se lever et de proposer que l'on donne la parole à un certain honorable député. La motion, si je ne m'abuse, est toujours adoptée. Mais comme on ne désire nullement faire préjudice au parti de l'honorable député qui a invoqué le Règlement, je puis dire que ç'aurait probablement été le tour d'un député libéral si je n'avais pas vu se lever l'honorable représentant de Calgary-Sud.

M. Green: Du moment que nous nous comprenons.

M. le président suppléant: Toutefois, il n'y a pas là une question de Règlement. J'ai répondu à cette interpellation parce qu'il semblait évident que l'honorable député qui a soulevé la question pensait qu'une injustice était commise envers son parti.

M. Johnston (Bow-River): Nous entendons assez mal ici, et pour ma gouverne j'aimerais vous demander, monsieur le président, si le chef suppléant du parti conservateur vient de retirer le droit de parler à l'un des membres de son propre parti?

Des voix: Très bien.

M. Fleming: Le Gouvernement en a déjà exclu beaucoup par son infâme motion de clôture.

M. Nickle: Monsieur le président, j'ose croire que le temps consacré depuis deux ou trois minutes à la discussion de la motion d'ordre ne sera pas imputé sur la période de vingt minutes qui m'est allouée. Je prends la parole pour appuyer cette motion prévoyant l'aide de l'État afin de mettre en route cette année le projet de construction du pipe-line transcanadien. J'appuie le plan, non que j'y voie la meilleure solution mais parce que les seules autres solutions de recharge qui soient possibles du point de vue politique entraîneraient de plus longs retards, des coûts plus élevés, une autre entrave à l'essor industriel et démographique, surtout dans l'Ouest, et l'imposition d'un fardeau bien plus lourd que le plan actuel sur l'ensemble de l'économie canadienne.

Je trouve déplorable que certains aient choisi de s'exalter et de multiplier les inexacitudes en méconnaissant les problèmes fondamentaux qui se posent. La nécessité de la motion à l'étude découle de pareils éléments surgis au cours des mois qui ont précédé les

élections générales de 1953, au Canada. Cette fois encore, on voudrait faire abstraction des éléments d'ordre économique. Les efforts tendant à se faire du capital politique en ce moment en vue des élections générales de 1957, en oubliant ainsi la réalité et en se laissant entraîner à l'exaltation peuvent gagner quelques votes, mais ce serait au risque de nuire définitivement à l'avenir du Canada.

Je regrette sincèrement de différer d'opinions avec mes collègues conservateurs à la Chambre sur la question dont nous sommes saisis, car j'ai fermement foi dans les principes fondamentaux du parti conservateur et j'estime aussi que, pour le bien du Canada, il serait logique et indispensable que ce soit le parti conservateur et non pas un autre parti qui succède aux libéraux à la direction de notre pays. Mais lorsque le recours à des expédients politiques va à l'encontre de ce que j'estime vraiment être dans le meilleur intérêt du Canada, je ne puis m'empêcher de différer d'opinions.

Plus tard au cours de mes remarques je traiterai d'une façon précise divers points soulevés à la Chambre et dans les journaux, et certaines critiques formulées contre cette résolution et la *Trans-Canada*. J'espère que les faits que j'apporterai pour réfuter ces critiques aideront la Chambre dans ses délibérations. J'ai dit plus tôt qu'il y avait d'autres moyens possibles de procéder au lieu de recourir au plan actuel à l'égard du pipe-line. Malheureusement, je ne puis maintenant comprendre dans ces autres choix possibles l'adoption de tracés et de débouchés assurant l'exploitation la plus économique possible du pipe-line, programme que j'ai préconisé pendant plusieurs années. Il faut maintenant écarter ce choix, du moins en ce moment, car ni les principaux défenseurs ni les principaux adversaires des propositions dont nous sommes saisis ne veulent revenir sur leurs engagements en ce qui concerne le tracé coûteux et peu économique du pipe-line dans le nord ontarien comme première condition de l'aménagement du premier pipe-line de l'Alberta vers l'est du pays. Je suis convaincu que nous ne discuterions pas en ce moment cette résolution, n'eût été cette condition, car l'aménagement d'un important pipe-line pour le transport du gaz vers l'Est du Canada par une route plus économique aurait déjà été financé par l'entreprise libre et le pipe-line en serait maintenant à la dernière étape de construction, s'il n'était déjà terminé.

Qui faut-il blâmer de cet état de choses? En partie, la société Clint Murchison, du Texas, qui, la première, a proposé l'aménagement d'un pipe-line transcanadien, car elle a formulé une proposition à la suite d'études techniques et économiques insuffisantes. Son